

## FÉDÉCANNE = TRAHISON "ILS" ONT SIGNÉ. ET POUR 5 ANS! La vérité sur ce nouveau coup de poignard dans le dos des planteurs

Une fois de plus, la Fédécanne de Jean-Paul Virapoullé et de Ferrand a poignardé les planteurs dans leurs dos : ils ont en effet conclu, dans cette année de l'échéance de 1975, un accord. Cet accord livre les planteurs pieds et poings liés, aux usiniers pour cinq ans.

Cet accord est contenu dans le communiqué publié dans le «Journal de l'île de la Réunion» du 11 juillet. Il y est question de «conciliation».

Personne n'en revient. Tous ceux dans les milieux pourtant proches de la Fédécanne, tous les présidents de syndicats locaux Fédécanne, tous les membres de la Chambre d'agriculture que nous avons pu interroger sont «stupéfaits», «atterrés», «sur-

pris» par les déclarations de Jean-Paul Virapoullé à la télévision, au Conseil Général, celles de Ferrand selon lesquelles les planteurs étaient satisfaits du prix annoncé.

**TOUT ÉTAIT PRET**  
Personne n'ose croire qu'un accord pour la campagne 1975 et, à plus forte raison, pour les campagnes 1976, 1977, 1978 et 1979,

aient pu être signés sur la base d'un tel prix. Et pourtant. Les dirigeants de la Fédécanne ont bel et bien signé cet accord de trahison. Cela s'est passé entre le samedi 5 juillet, à la suite d'une réunion à la Chambre d'agriculture à laquelle participaient le préfet, le secrétaire général aux Affaires économiques, et le lundi 6 juillet, où les prix de 6 400 Frs CFA et de

6 750 Frs ont été annoncés à la radio.

Mais, dans la réalité, c'est depuis bien longtemps qu'il était prêt à être signé.

**S'ILS NE SONT PAS REMIS EN CAUSE**

Conséquence pour les planteurs si de tels accords ne sont pas remis en cause ? Ils n'auront jusqu'en 1980, comme prix de tonne de cannes que 61,8 %

de la valeur du sucre contenu dans la canne. Ensuite on leur fera payer les frais de transport du sucre, des usines jusqu'au Port, à un prix de 7 300 Frs CFA la tonne. Enfin on ne leur donnera qu'une infime partie de la valeur des autres produits de la canne.

Voilà ce que ces gens-là ont signé. Et pour une durée de cinq années.

Et pourtant tout interdisait aux dirigeants de la Fédécanne de signer quoi que ce soit et à plus forte raison un accord portant non seule-

ment sur une campagne, mais sur cinq campagnes, jusqu'en 1980. Les raisons d'un tel refus ne manquaient pas.

avaient passés les années précédentes avec les usiniers.

Ils avaient été, en effet, conduits à renier ce qu'ils avaient eux-mêmes avalés ou signés. Et cela sur tous les plans ; aussi bien, en ce qui concerne l'accord technique que la part des planteurs dans une tonne de cannes.

Ils ont été obligés de reconnaître, plusieurs années après que l'accord technique qu'ils avaient avalé en 1970 avaient durement pénalisé les planteurs. C'est ce que Jean-Paul Virapoullé, c'est ce que le président de la Fédécanne ont reconnu, l'an passé.

### AVEUX DE FERRAND

Ils ont été obligés de reconnaître que la part du planteur était passée à 61,454% du sucre seulement alors qu'auparavant, elle était de 66,56% du sucre mais, également, de tous les autres produits de la canne. Ce sont les aveux faits par Ferrand et par les divers communiqués parus ces derniers temps de la Fédécanne.

Fort de cette expérience, les accords qu'ils avaient conclu dans le passé, et dont les planteurs ont payé chèrement, par la ruine et par l'appauvrissement, les conséquences désastreuses, les dirigeants de la Fédécanne auraient dû comprendre qu'il leur était interdit de conclure de nouveaux accords sans consulter les planteurs eux-mêmes.

### ILS ONT MALGRÉ TOUT SIGNÉ...

Et pourtant ils ont signé. Et du coup, ils n'ont pour eux, aucune excuse ; ils ne peuvent pas prétendre qu'ils n'étaient pas prévenus, puisque leurs propres aveux faits ces derniers temps les accusent.

Un vieux planteur de la région du Sud, membre de la Chambre d'agriculture est connu pour ne pas partager les opinions de notre journal, nous confiait au cours d'une communication téléphonique, il y a trois jours, que le samedi 5 juillet, à la Chambre d'agriculture qu'il était personnellement intervenu auprès du président de la Fédécanne, Paul Ferrand pour lui dire qu'il ne fallait pas céder sur les 7 500 Frs et que ce dernier s'était engagé à ne rien céder. Quarante-huit heures après, l'affaire était faite, la trahison consommée.

Comment dès lors ne pas rapprocher de la signature de cet accord la qualité même de ces dirigeants de la Fédécanne : Jean-Paul Virapoullé qui loue ses terres aux usiniers et Paul Ferrand actionnaire du Quartier-Français et le fait que ce sont les usiniers qui, illégalement, prélèvent sur les avoirs des planteurs, des prétendues cotisations au profit de la Fédécanne...

### ... PAR DES PROCÉDÉS ANTI-DEMOCRATIQUES...

Ce qui vient encore aggraver ce fait, ce sont les procédés utilisés pour y arriver, et la tentative manifeste de rejeter sur les présidents de syndicats locaux la lourde responsabilité de ces accords de trahison.

C'est un communiqué pris lors d'une réunion, en assemblée générale des présidents des syndicats locaux et groupements affiliés à la Fédécanne, qu'est annoncée la «conciliation», c'est-à-dire les bases de l'accord conclu.

Cette réunion d'assemblée générale a eu lieu le 9 juillet à la Chambre d'agriculture.

Or, le 7 au soir, les prix de 6 400 Frs et de 6 750 Frs, résultant de cet accord ont été annoncés à la radio. Ce qui veut donc dire que l'accord avait été conclu avant.

C'est depuis bien avant que tout était mis en place pour aboutir à ces accords de trahison.

Ainsi, il est clair que tout le monde a été mis devant le fait accompli ; à commencer par les présidents de syndicats locaux. Fédécanne à qui le 9, on avait fait avaler la couleuvre préparée depuis plusieurs jours auparavant.

### LES ACCORDS DE LA HONTE ET DU SILENCE...

Mais pire, c'est qu'on leur a fait avaler la couleuvre sans même leur dire que c'en était une. Et c'est la même opération que l'on tente avec les planteurs.

Car, à aucun moment, la Fédécanne et ses dirigeants de tête, que sont les Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand, ne parlent d'accord et à plus forte raison d'accord à long terme. Ils parlent dans leur communiqué de «procédure de conciliation». De conciliation. Qu'est-ce au juste, et pour combien de temps cette «conciliation», tout le monde l'ignore.

En fait, comme des gens honteux de ce qu'ils ont fait, ils ont gardé le silence.

### TOUT ÉTAIT TERMINÉ

Lorsque Jean-Paul Virapoullé était à la télévision le 8 juillet au soir, les accords étaient déjà signés et les prix en résultant annoncés depuis la veille au soir. Il s'est bien gardé de dire la vérité aux planteurs et à toute l'opinion qui le regardait et l'écoutaient. Lorsque Bruny Pâyet lui disait combien la règle de partage établie depuis 1968 avait pénalisé les planteurs et qu'en conséquence aucun accord ne devait être signé tant que le partage ne serait pas équitable, Jean-Paul Virapoullé s'est bien gardé de révéler que tout était terminé. Il a même poussé le cynisme jusqu'à dire que tout cela sera vu en son temps.

Et, le lendemain matin de ce débat télévisé, il faisait de nouveau son cinéma au Conseil Général.

### ... EN TENTANT DE FAIRE PORTER PAR LES PRÉSIDENTS DE SYNDICATS LOCAUX LA RESPONSABILITÉ DE LEUR TRAHISON...

Et, en définitive, à qui ces dirigeants de la Fédécanne tentent-ils de faire porter le chapeau dans cette affaire ?

En gardant le silence sur la trahison et en faisant annoncer, par un communiqué, publié à la suite de la réunion en assemblée générale des présidents de syndicats locaux, c'est bien sur ces derniers qu'ils tentent de rejeter la responsabilité de leur trahison.

Car enfin, pour le planteur qui lit ce communiqué, qui annonce la «conciliation» qui cache en réalité un accord à long terme ?

Qui, sinon les présidents de syndicats locaux ?

### A JAMAIS DISQUALIFIÉE

Et, à qui, les planteurs en colère d'avoir été de nouveau trahis vont-ils s'adresser, sinon à ces présidents de syndicats locaux de la Fédécanne ?

C'est là, la dernière manœuvre des grands dirigeants de la Fédécanne et qui montre clairement jusqu'où ils peuvent aller : trahir les intérêts des planteurs qu'ils prétendent défendre et faire porter les responsabilités de leur trahison par leurs propres amis.

C'est là une attitude qui disqualifie à jamais la Fédécanne, Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand et les autres grands dirigeants de la Fédécanne.

(suite en page 4)

### L'UNANIMITÉ SUR LE PRIX-VÉRITÉ DE 7 500 Frs CFA

La première de ces raisons, c'est l'unanimité réalisée autour du prix de 7 500 Frs CFA de la tonne de canne.

Tout le monde était d'accord sur ce prix vérité. L'ensemble des planteurs et la Fédécanne elle-même : cette unanimité de la profession bénéficiait du soutien de tout le Conseil Général, du Conseil Régional, ce dernier ayant d'ailleurs voté une motion réclamant ce prix de 7 500 Frs CFA. Outre cela, les planteurs bénéficiaient du soutien de toute l'opinion.

### LES PRIX ÉTAIENT INFÉRIEURS À CE PRIX-VÉRITÉ DE L'UNANIMITÉ

La deuxième raison, c'est que les prix annoncés, 6 400 Frs CFA pour tous les planteurs et 6 750 Frs pour les deux mille premières tonnes de cannes, étaient de loin inférieurs aux prix-vérité qui avait fait l'unanimité. Il manquait pour l'ensemble des planteurs 1 100 Frs par tonne de cannes et pour les deux mille premières tonnes 750 Frs. Et, c'est beaucoup.

### DES PLANTEURS ÉTAIENT EN POSITION DE FORCE POUR DES NÉGOCIATIONS

Ces deux raisons, à elles seules, étaient suffisantes pour refuser la signature de tout accord de campagne sur le prix.

Mais il est une troisième raison tout aussi importante. C'est que, pour la première fois, avant des négociations sur le prix, les planteurs étaient en position de force.

Ils avaient l'unanimité pour eux, ils avaient le soutien de tous, et par conséquent, ils avaient la justice pour eux.

### C'ÉTAIT UN MINIMUM

Mais de plus, le prix de 6 750 Frs annoncé officiellement par le secrétaire d'Etat, Olivier Stirn était un minimum en-dessous duquel le prix de la tonne de cannes des planteurs ne pouvait plus descendre ; c'était un acquis des journées d'étude, de la mobilisation des planteurs et de leurs rassemblements avant juillet et permettait l'ouverture de négociations sur le prix définitif avec une certaine assurance.

### DU TEMPS DEVANT EUX

On pouvait, sur cette base, débuter la coupe, payer l'avance au démarrage sur la base de 70% de ce prix et poursuivre la discussion en vue d'obtenir le prix vérité réclamé par les planteurs. Le règlement définitif ne se faisant qu'en mars, les planteurs avaient du temps devant eux.

Tout cela, cette position de force qu'avaient les planteurs, a été réduit à zéro, anéanti par les dirigeants de la Fédécanne ; les Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand et les autres.

### L'EXPÉRIENCE DES PRÉCÉDENTS ACCORDS QU'ILS AVAIENT PASSÉS

S'il leur fallait encore une quatrième raison pour refuser de conclure un accord, c'était bien l'expérience des accords qu'ils

# NON A CES ACCORDS DE TRAHISON

## Ils n'ont aucune valeur pour les planteurs puisqu'ayant été conclus dans leur dos et contre eux

### ■ Ils doivent être annulés

(suite de la page 3)

Ce que les dirigeants de la Fédécane ont signé pour cinq ans est contenu dans le communiqué paru le 11 juillet, que nous publions ci-dessous.

## La Fédécane communique

Les Présidents des Syndicats et Groupements affiliés à la Fédécane, réunis en assemblée générale extraordinaire le mercredi 9 juillet à 14 h. 30 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture :

● Ont pris acte de la déclaration de M. Stirn, Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer, fixant le prix du quintal de sucre brut à 92 % de rendement à 176,60 FF.

● Que ce prix de 176,60 FF a permis à l'interprofession dans une procédure de conciliation établie par M. l'ingénieur Général Sauger, de fixer le prix de la tonne de canne de référence à 11 de SR à 126 FF (6.400 F CFA).

● Qu'une aide de 7 FF par tonne de cannes, pour les 2.000 premières tonnes de cannes de chaque planteur, s'ajoutera à ce prix, soit 135 FF (4.750 F CFA).

Les bases de cette conciliation sont les suivantes :

● Le prix de base applicable à la tonne de cannes à 11 % de sucre récupérable est établi en tenant compte de la valeur de la recette globale sucre et de la valeur de l'ensemble des sous-produits.

● La valeur à retenir pour la recette sucre est établie à

partir du prix moyen pondéré obtenu pour la vente de 110 kgs de sucre à 98 % FOB arrimé, déduction faite du montant total des frais du stade ou usine à FOB arrimé, forfaitisée à 7,75 % de la valeur de 110 kgs de sucre à 98 % FOB arrimé.

La valeur de l'ensemble des sous-produits est forfaitisée à 4,40 % de la valeur de 110 kilos de sucre à 98 % FOB arrimé.

La somme de la valeur sucre et de la valeur sous-produits est attribuée pour :

64 % aux Planteurs de cannes,

36 % aux Fabricants de sucre.

Ils rappellent que ce prix de la tonne de cannes est supérieur de 30 % à celui de la campagne 1974.

Que grâce à l'action des planteurs le prix de la tonne de cannes a connu une majoration de 60 % au cours de ces deux dernières campagnes.

Ils soulignent que les planteurs ont obtenu une garantie de prix et de revenus croissants pour les années à venir alors que la conjoncture est à la baisse sur le marché mondial du sucre.

Le Président de la Fédécane  
P. FERRAND

Journal de l'île de la Réunion.

de Bourbon veulent faire payer aux planteurs le transport des cannes de leur centre de réception de Basse-Vallée jusqu'à leur usine de Grands-Bois et veulent étendre ce système à d'autres centres de réception.

#### ELLE A ACCEPTÉ

La Fédécane a accepté le principe qui veut que le transport des cannes soit à la charge des planteurs, mais que le transport du sucre soit également pris en charge par eux, pour des sommes considérables.

C'est un principe qui pèsera lourd dans toutes les négociations futures entre planteurs et usiniers.

#### IL Y A DIX ANS

Sur les sous-produits, la Fédécane a accepté qu'ils ne représentent que 4,40% de la valeur du sucre. Ce qui fait 450 francs par tonne de cannes, alors qu'il y a dix ans, les planteurs touchaient déjà autant ou presque rien que pour l'alcool.

450 Frs pour tous les sous-produits, ce qui représente tout juste 900 millions mis en paiement alors que chaque année, la recette de rhum représente plus d'un milliard et demi auxquels il faut ajouter le rhum vendu localement, l'alcool vendu localement, les mélasses utilisées par les usiniers pour l'élevage, pour la bagasse qu'ils utilisent pour faire tourner leurs usines, gratuitement et avec laquelle ils fabriquent les panneaux de bagapan, (30 000 tonnes produits l'année dernière).

#### SOUS-PRODUITS : VALEUR DIMINUÉE

Elle a donc accepté que l'on porte au maximum le prix du transport des sucres mais que l'on diminue au maximum la va-

leur des sous-produits.

Et même après ces concessions extrêmes faites à leurs amis usiniers sur le dos des planteurs les dirigeants de la Fédécane ont accepté que le prix de la tonne de cannes des planteurs, 6 400 Frs ne soit même pas égal aux 2/3 des sommes restantes; les 6 400 Frs ne représentent en effet que 64% de la valeur nette du sucre.

#### QUE CE SOIT LEUR DERNIERE TRAHISON

Par ce nouvel accord de trahison, les dirigeants actuels de la Fédécane, Jean-Paul Virapoullé, Paul Ferrand et les autres, ont montré clairement à tous les intérêts qu'ils servaient.

Ce doit être leur dernier acte de trahison et plus jamais de tels dirigeants et un tel syndicat ne doivent pouvoir signer quoi que ce soit au nom des planteurs.

Mais les planteurs ne peuvent accepter d'être liés pour cinq ans, par des accords signés dans leur dos par des gens qui ne représentent pas leurs intérêts.

#### LES PLANTEURS NE S'ESTIMENT PAS ENGAGÉS

Ils ne peuvent l'accepter. Car c'est la certitude, pour eux, d'être irrémédiablement ruinés d'ici à la fin de ces accords. Comme des milliers d'entre eux ont été ruinés entre la signature des accords de 1968/1969 jusqu'en mai 1975.

Ils doivent rassembler toutes leurs forces, dans l'union la plus large de toutes les victimes de la Fédécane, de tous ceux là qui ont été roulés par eux pour engager l'action contre ces accords de trahison qui n'engagent que ceux qui les ont signés mais qui ne peuvent, en aucune façon, engager les planteurs puisqu'ayant été signés à leur insu et sans leur consentement.

## GERANIUM

### ● IL FAUT DIRE TOUTE LA VERITE AUX PLANTEURS DE GERANIUM

## Sur le prix, sur le montant et la date de mise en paiement de la ristourne...

## mais également sur la production 1976

### C'est maintenant, qu'il faut le dire, avant qu'il ne soit trop tard

Les planteurs de géranium, parce que c'est en définitive de leur sort qu'il s'agit, et de la survie de leurs familles, ont droit à la vérité, à toute la vérité.

\* Sur le problème du

prix : puisque l'argent est là, comme l'a dit Jean-Paul Virapoullé à la télévision, pourquoi ne leur donne-t-on pas leurs 10 600 Frs ?

\* Sur le problème de la ristourne : à combien s'élève-

ra exactement cette ristourne dont on leur parle puisque tout le monde sait que si on ne donne pas aujourd'hui aux planteurs leurs 10 600 Frs, ils ne percevront jamais la totalité des 2 600

francs restants.

Et, également, quand cette éventuelle ristourne leur sera-t-elle payée ? Fin 1975 ? début 1976 ? Fin 1976 ? Ou plus tard encore.

sera une bonne chose.

Cela veut donc dire, qu'au 1er janvier de 1976, la coopérative se retrouvera avec un stock de l'ordre de 60, 70 tonnes d'essence.

De 60 à 70 tonnes d'essence de géranium en stock au 1er janvier, alors que si la garantie d'écoulement et de prix est obtenue du Marché Commun, elle ne porterait que sur une trentaine de tonnes.

#### C'EST L'IMPASSE

Et, il y a la production 1976.

C'est-à-dire que c'est l'impasse. Car même si la production 1976 est nulle, le stock risque bien de ne pas être épuisé à la fin 1976.

Alors, il ne faut pas cacher aux planteurs la vérité. Il faut la leur dire.

C'est de leur intérêt, mais c'est également de l'intérêt de tous et de la coopérative, en particulier.

Car, si on laisse le temps passer et qu'arrivé en début 1976, on annonce aux planteurs de géranium qu'il faudra qu'ils produisent trois ou quatre fois moins que cette année, que le quota est divisé par trois ou par quatre, ils comprendront alors qu'ils ont été «roulés» et ruinés. Mais à qui s'adresseront-ils ? Vers qui se retourneront-ils, sinon vers la coopérative ?

Si on ne leur dit pas, dès maintenant, la vérité, il ne fera pas de doute pour eux, que le responsable de tout, c'est la coopérative.

Pendant qu'il en est encore temps, il faut tout dire.

Mais cela n'est pas encore tout, car il y a le problème de la production de 1976 sur laquelle on dit très peu. Le secrétaire d'Etat s'est contenté d'indiquer qu'on allait enfin envisager d'obtenir la garantie d'écoulement pour une partie de la production dans le Marché Commun.

C'est ce qu'a rappelé Jean-Paul Virapoullé, tentant d'y voir une victoire alors que l'intégration de cette production aurait dû couler de source, puisque la Réunion est partie intégrante de l'Europe.

Mais tout le monde admet que cette garantie d'écoulement, à un prix lui aussi garanti, ne porterait que sur quelques dizaines de tonnes au maximum ; et tout le monde admet également, que l'on risque de se heurter sur ce point à ceux qui nous achètent notre essence.

#### UNE QUINZAINE DE TONNES

En admettant qu'une trentaine de tonnes puissent faire l'objet de cette garantie, quelle sera la situation au 1er janvier 1976 ? Nous aurons, en fin de cette année, produit un peu plus du quota. Soit une centaine de tonnes d'essence.

Actuellement, à la mi 1975, une quinzaine de tonnes d'essence ont été vendues et ce sont des commandes qui datent de l'année passée. Au maximum, et c'est là ce que tout le monde a entendu à la télé, à la radio, de la bouche des responsables de l'administration, de la Chambre d'Agriculture, etc ; on espère vendre, tout au plus, une trentaine de tonnes pour toute l'année 1975. Ils considèrent que si ce chiffre de vente est atteint, ce

Ces accords signifient d'abord que le partage équitable que réclamaient les planteurs et que la Fédécane elle-même réclamait pour obtenir le prix-vérité de 7 500 Frs, n'est pas réalisé cette année et qu'il ne sera pas réalisé jusqu'en 1980.

Cette année, les planteurs réclamaient 66,66% du prix du sucre plus 66,66% de la valeur des autres produits : 66,66% du prix du sucre contenu dans une tonne de cannes à 11 de S.R., cela faisait 6 897,66 Frs CFA. Et à cela s'ajoutaient la valeur des autres produits. Eh bien, la Fédécane a décidé que 6 400 Frs CFA était suffisant pour cette année.

Les planteurs peuvent toujours réclamer les 2/3 du sucre et les 2/3 des autres produits retirés de la canne, par la signature de cet accord, la Fédécane les leur a refusés jusqu'en 1980.

Par contre, ce que la Fédécane a accepté c'est que les planteurs participent aux frais du transport du sucre des usiniers, des usines jusqu'au Port. Cela représente 7,75% de la valeur du sucre.

Soit pour un quintal de sucre dont le prix est de 188,12 FF (9 406 CFA), une somme de 14,58 FF par quintal et 145,8 FF (7 290 Frs CFA) par tonne de sucre.

#### C'EST VRAIMENT CHER

Ainsi, les dirigeants de la Fédécane ont accepté que l'usine retire 7 290 Frs CFA par tonne de sucre pour le transport de l'usine jusqu'au Port.

7 290 Frs CFA pour transporter une tonne de sucre de Stella, de Grands-Bois, de Savanna ou de la Mare jusqu'au Port, pour le mettre dans le silo et l'envoyer à bord des bateaux !

Cela fait tout de même beaucoup lorsqu'on sait que le prix du transport payé par les usiniers, l'an dernier, pour acheminer le sucre sur le Bort variait entre 500 Frs CFA et 1 000 Frs CFA la tonne.

La différence entre ces sommes et les 7 290 Frs servirait, à les croire, pour mettre le sucre dans le silo et à l'envoyer sur les bateaux.

Cela fait plus que beaucoup.

Ce prix représente sur chaque tonne de canne livrée par les planteurs une ponction de quelque 800 Frs CFA. Et en totalité sur toute une production qui tournerait autour de ces 240 000 tonnes de sucre, plus de 1 milliard et demi.

#### TRANSPORT UN MILLIARD ET DEMI

Ainsi la Fédécane a accepté que soit retirée de la valeur des cannes, la somme de 1 milliard et demi pour transporter le sucre des usines jusqu'au Port, sur les navires alors qu'aucun usinier ne prend part au transport des cannes des planteurs jusqu'à l'usine. Et pire, cela se passe au moment même où les sucreries